Image not found or type unknown

demontage wc douche partie privative pour reffection total du plancher copro

Par **MEU SICILE**, le **14/11/2023** à **10:34**

bonj degat des eaux traites 2015 en 2022 constat de solives endommagées dans partie privative L'entreprise prevoit le changement des solives et la reconstruction d'un plancher bois Pour cela le demontage de l'ancien plancher est necessaire Demontage wc douche pose parquet carrelage qui paie les differents etapes des travaux

Par **Visiteur**, le **14/11/2023** à **11:03**

Bonjour,

Ces travaux de réfection du gros oeuvre sont à la charge des copropriétaires à répartir selon tantièmes. L'asssureur prend en charge selon contrat, après déduction de la franchise, laquelle peut dans certains cas être à la charge du responsable du sinistre.

La remise en état du logement (***à l'identique***) fait partie du montant à répartir puisqu'il n'y a pas de solution technique sans tout casser.

Ensuite si le copropriétaire veut du marbre de Carrare ou des chandeliers en or, c'est à sa charge.

Par **Pierrepauljean**, le **14/11/2023** à **12:08**

bonjour

je suppose qu'un dossier sinistre a du être ouvert par la copropriété et les copropriétaires concernés

des expertises ont du avoir lieu et des propositions de prises en charges par les assureurs ont été communiquées au syndicat des ccopropriétaires

pour compléter ces montants, le syndic a du proposer une résolution en AG

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés